

# Chapitre IV

---

## La régulation des échanges internationaux

## 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

- **L'Organisation mondiale du commerce (OMC)** est une (la seule) organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays;
- Au cœur de l'Organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements;
- Le but de l'OMC est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités;

## 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

- L'OMC est le résultat d'un processus long , qui débute à la fin des années 40 avec la mise en place du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade);
- Avec le développement des échanges internationaux et la globalisation, il devient nécessaire de se doter de véritables institutions capable de « **réglementer** » ou de « **réguler** » le commerce mondial »

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

## 4-1-1 Du GATT à l'OMC

-Les négociations commerciales multilatérales ont été entamées entre 1947 à 1994 dans le cadre du **GATT** et ont abouti à la réduction progressive des barrières tarifaires et non tarifaires :

### □ La naissance du GATT

Le **GATT** (General Agreement on Tariffs and Trade) ou **Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce** a été conclu en Octobre 1947 pour éviter les travers du protectionnisme des années 1930 et pour rejoindre les institutions créées après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des nations unies).

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

## □ Les négociations multilatérales de 1947 à 1994

- Le GATT est fondé sur les principes de la libéralisation des échanges;
- Il a permis de réduire progressivement les mesures protectionnistes dans le cadre des « **négociations commerciales multinationales** » **(NCM)**

## 4-1 L'organisation mondiale du commerce

<b>Cycle de NCM Rounds</b>	<b>Année</b>	<b>Nombre de pays</b>	<b>Contenu des négociations</b>
<b>Genève</b>	1947	23	Réduction des droits de douane
<b>Annecy</b>	1949	33	Réduction des droits de douane
<b>Torquay</b>	1951	34	Réduction des droits de douane
<b>Dillon Round</b>	1960-61	45	Réduction des droits de douane
<b>Kennedy Round</b>	1964-67	48	-Réduction des droits de douane - mesures anti-dumping
<b>Tokyo Round</b>	1973-79	99	-Réduction des droits de douane - mesures non tarifaires
<b>Uruguay Round</b>	1986-94	120	-Réduction des droits de douane - accords sur les services, le textile, l'agriculture, la propriété industrielle, les investissements directs à l'étranger; - transformation du GATT en OMC.

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

## **Abaissement progressif des tarifs douaniers**

Les droits de douane apparaissent comme de sérieux obstacles au commerce (diminution progressive de ces droits au cours de plusieurs conférences tarifaires).

## **Principe de Non Discrimination**

Application de la « Clause de la nation la plus favorisée » : tout avantage accordé à l'un des membres par un adhérent du GATT doit, sauf dérogation, être étendu à tous les autres.

## **Principes du GATT**

## **Suppression des restrictions quantitatives**

Elimination des restrictions quantitatives tant sur les importations que sur les exportations, sauf dans certains cas particuliers (lors de graves déséquilibres de la balance des paiements).

## **Interdiction de Dumping**

Condamnation des pratiques du Dumping par lesquelles un exportateur vend un produit à un prix inférieur soit au prix de revient, soit au prix de vente sur son marché intérieur.

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

## □ La création de l'OMC

- L'OMC résulte des accords d'Uruguay Round signés à Marrakech en Avril 1994;
- L'OMC va au-delà d'un simple accord pour constituer une véritable organisation internationale de régulation du commerce mondial avec un champ élargi de compétences;
- Les pays membres sont passés à 127 lors de la création de l'OMC le 1<sup>er</sup> Janvier 1995 à 148 en 2005 puis à 159 jusqu'à Mars 2013;
- Le principal objectif de l'OMC est de contribuer à favoriser la liberté des échanges pour renforcer la croissance mondiale.

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

## 4-1-2 Le fonctionnement de l'OMC

-L'OMC est un organisme au sein duquel sont négociés les grands principes multilatéraux qui s'imposent aux Etats membres en matière du commerce international;

- L'OMC dispose, pour exercer ses fonctions, de structures administratives et de capacités de sanctions en cas de non respect des principes fondateurs de cette institution.

### □ Les principes de la libéralisation des échanges

- L'OMC a emprunté au GATT le principe de « **Commerce sans discrimination** » mais elle a mis en place ses propres principes permettant une libéralisation négociée des échanges commerciaux :

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

<b>Les principes de non non-discrimination entre les nations</b>	
<b>Clause de la nation la plus favorisée (CPF)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Elle assure un traitement identique à tous les pays.</li><li>- Les avantages douaniers ou autres consentis à un pays par un autre doivent être entendus à tous les autres pays signataires des accords;</li></ul>
<b>Règle du traitement national</b>	Dès lors que les produits importés se sont acquittés des droits de douane les frappant, ils doivent être traités comme les produits nationaux.
<b>Le principe de concurrence loyale</b>	
<b>Transparence des politiques commerciales</b>	Il s'agit de décourager les pratiques déloyales comme le dumping ou les subventions.
<b>Le principe de prévisibilité</b>	
<b>Consolidation des droits de douane</b>	Chaque pays s'engage à fixer des plafonds pour les taux de droit de douane qui frappent chaque catégorie de produits.

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

## □ Autres principes

- **Libéralisation du commerce: progressive et par voie de négociation;**
- **Promouvoir une concurrence loyale;**
- **Encourager le développement et les réformes économiques.**

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

## ❑ Les exceptions aux principes

❖ **Les mesures de sauvegarde**: elles sont prises par un pays qui décide de restreindre les importations d'un produit. Elles sont acceptées par l'OMC dans la mesure où la branche de la production nationale pourrait subir de « graves dégâts » du fait des importations.

❖ **Les mesures anti-dumping**: elles consistent, pour un gouvernement, à imposer un droit d'importation supplémentaire sur un produit importé dont le prix est considéré comme inférieur au coût de production.

❖ **Les accords commerciaux régionaux** : La mise en place d'une zone de libre-échange entre différents pays est autorisée par l'OMC à condition de ne pas accroître le niveau de protection à l'égard des autres pays.

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

## □ Les organes de l'OMC

Organes	Composition et fonctions
<b>La conférence ministérielle (se réunit au moins tous les deux ans)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- réunit les représentants de tous les pays membres;</li><li>- établit la politique générale de l'OMC;</li><li>- fixe le programme de travail et effectue un bilan des négociations.</li></ul>
<b>Le conseil général</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- assure la permanence des travaux de l'OMC.</li></ul>
<b>Les conseils spécialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- assistent le conseil général, ils sont au nombre de trois:<ul style="list-style-type: none"><li>• le conseil du commerce de marchandises;</li><li>• le conseil du commerce des services;</li><li>• le conseil des ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce).</li></ul></li></ul>

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

## □ Le règlement des différends

- Il existe au sein de l'OMC une structure ayant pour mission de trancher sur les différends commerciaux entre les pays membres (Organisme de règlement des différends);
- Cet organisme suit la procédure suivante:
  - phase de consultation des parties en cause dans le différent;
  - désignation d'un groupe d'experts (nommé « panel ») qui doit rendre ses conclusions dans les six mois;
  - mise en application des décisions;
  - mesures éventuelles de rétorsion commerciale par le pays plaignant en attendant la mise en conformité de ses pratiques par l'autre partie.

# 4-1 L'organisation mondiale du commerce

## 4-1-3 La poursuite des négociations commerciales multilatérales

-La poursuite des négociations entre les pays membres se justifie par l'ampleur des barrières aux échanges internationaux. C'est pour cette raison qu'une première conférence ministérielle s'est tenue à **Seattle** en Décembre 1999 pour préparer un nouveau cycle dit « du millénaire ».

- La réunion a mis en évidence les divergences d'intérêt entre les pays membres.

### □ Une réduction insuffisante des obstacles aux échanges

- Les tarifs douaniers des pays industrialisés, supérieurs à 40% en 1950, ont été ramenés à 5%; mais il s'agit d'une moyenne qui cache des « **pics tarifaires** » sur certains produits sensibles.

## 4-1 L'organisation mondiale du commerce

---

- La libéralisation du secteur agricole et des services est très peu avancée;

### □ Le cycle de Doha

- **Le cycle de Doha** est tenu suite à l'échec de la conférence de Seattle;

- Ce nouveau cycle a été lancé en Novembre 2001 à Doha au Qatar et devrait se terminer en Décembre 2005 à la conférence de Hong-Kong;

- Les divergences (aides à l'agriculture, facilitation des échanges, services, ...) apparues entre blocs de pays lors de la conférence de **Cancún** en 2003 ont cependant retardé l'avancement des travaux.

## 4-2 Les zones d'intégration régionale

---

Les accords régionaux sont des accords signés uniquement par quelques pays, généralement géographiquement proches. Ils se superposent donc aux négociations multilatérales tenues dans le cadre de l'OMC (ou du GATT).

### 4-2-1 Le développement des unions régionales

Les accords économiques régionaux entre les pays peuvent se réaliser à différents degrés d'intégration allant du libre-échange pur et simple (ALENA) à l'intégration économique et monétaire (Zone Euro)

#### □ Les différents types d'intégration régionale

On distingue cinq degrés d'intégration économique:

## 4-2 Les zones d'intégration régionale

Type d'intégration	Caractéristiques
<b>Zone de libre-échange</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives aux échanges entre pays membres;</li><li>- Maintien d'un tarif douanier propre à chaque pays vis-à-vis des pays non membres.</li></ul>
<b>Union douanière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Zone de libre-échange;</li><li>- Suppression du tarif douanier propre à chaque pays vis-à-vis des pays non membres et mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC-droits de douane identiques pour tous les pays non membres)</li></ul>
<b>Marché commun</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Union douanière;</li><li>- Libre circulation des hommes et des capitaux;</li></ul>
<b>Union économique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Marché commun;</li><li>- Harmonisation des politiques économiques;</li></ul>
<b>Union économique et monétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Union économique;</li><li>- Union monétaire (monnaie unique)</li></ul>

## 4-2 Les zones d'intégration régionale

### □ L'essor du régionalisme

Depuis la création de la CEE (Communauté Economique Européenne) par le traité de Rome en 1957, les accords régionaux de différents types se sont multipliés:

- **ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique)**: accord signé en 1967, il regroupe aujourd'hui 10 pays (Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, et Vietnam) qui sont fixés en 1992 un objectif de libre-échange. Avec la Chine, la Corée du Sud et le Japon, l'ASEAN devient « l'Asie de l'Est », dont le premier sommet est tenu en 2007;

- **Mercosur (marché commun du sud)** : accord signé en 1991 pour entrer en application en 1995, il associe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay au sein d'une union douanière;

## 4-2 Les zones d'intégration régionale

---

-**ALENA (Accord de libre-échange nord-américain)** : accord signé en 1992 entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, il prévoit par étape la libre circulation des biens et des capitaux.

### 4-2-2 Multilatéralisme ou régionalisme

Les différents accords régionaux sont en désaccord avec le principe défendu par le GATT puis l'OMC: le commerce sans discrimination).

**Problématique:** *les accords régionaux préparent-ils des accords multilatéraux ultérieurs ou renforcent-ils des pratiques protectionnistes ?*

## 4-2 Les zones d'intégration régionale

### □ L'OMC et les accords régionaux

- Le GATT puis l'OMC ont été construits sur la base des accords multilatéraux qui s'imposent à tous les pays membres;
- Le principe de base de ces accords est celui de la non-discrimination mise en œuvre notamment par la « clause de la nation la plus favorisée ».
- Les accords régionaux s'opposent à ces principes puisqu'ils consistent à pratiquer une ouverture des échanges limitée aux quelques pays signataires de ces accords.
- Cependant, l'OMC tolère ces accords régionaux mais sous certaines conditions (**clause d'habilitation**: adoptée à l'issue des accords de Tokyo Round en 1979, autorise les parties contractantes du GATT à accorder un traitement préférentiel aux pays en développement mais ne doit pas être conçu pour élever les obstacles au commerce vis-à-vis des tiers).

## 4-2 Les zones d'intégration régionale

---

### □ Les effets du régionalisme

Le régionalisme présente des avantages et des limites selon qu'il s'agit d'un pays membre de l'union régionale ou le reste du monde.

- **Le détournement du trafic**: les accords de libre-échange, en réduisant notamment les tarifs douaniers, vont accroître les échanges entre les pays membres au détriment des autres pays. La création d'une zone de libre-échange produit un effet de détournement des flux commerciaux.

- **Les gains de création**: la réduction voire la suppression des tarifs douaniers entre les pays membres d'une zone de libre-échange réduit le prix des produits importés de la zone et peut les rendre compétitifs par rapport aux produits nationaux.

## 4-2 Les zones d'intégration régionale

---

La régionalisation permet donc de créer de nouveaux courants d'échange entre les pays de la zone et aux consommateurs d'obtenir des produits à prix bas et d'augmenter leur bien-être.

- **La préparation à une libéralisation plus large**: certains auteurs considèrent que les accords régionaux comme une avancée vers le multilatéralisme. Ils permettent, en effet, pour un groupe restreint de pays, une ouverture aux échanges internationaux qui serait impossible ou considérée comme trop risqué dans un cadre mondial généralisé.

# 4-3 Les accords de libre-échange signés par le Maroc avec ses partenaires

## 4-3-1 Les accords signés avec les pays arabes

### □ Grande zone de libre-échange arabe

- Création d'une zone de libre-échange interarabe pendant une durée transitoire de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1998.
- Selon les termes de cet accord, tous les produits originaires et en provenance directe des pays arabes contractants sont échangés suivant le régime du démantèlement progressif à raison de 10% par an du droit d'importation et des taxes d'effet équivalent, à partir du 1er janvier 1998.
- Il est à signaler qu'à partir de Janvier de 2005, tous les droits de douane sont totalement démantelés.

## 4-3 Les accords de libre-échange signés par le Maroc avec ses partenaires

### □ **Accord de libre-échange entre les pays arabes méditerranéens dit « Accord d'Agadir »**

Cet accord est signé le 25/02/2004 et vise la création d'une zone de libre-échange entre les pays arabes de pourtour méditerranéen, qui débute entre quatre pays : le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie. Il est entré en vigueur en 2006.

### □ **Accord de libre-échange Maroc- Tunisie (1999)**

### □ **Accord de libre-échange Maroc- Égypte (1998)**

### □ **Accord de libre-échange Maroc-Jordanie (1998)**

### □ **Accord de libre-échange Maroc- Émirat Arabes Unis (2001)**

# 4-3 Les accords de libre-échange signés par le Maroc avec ses partenaires

---

## 4-3-2 Les accords signés avec l'Europe

□ Accord d'association Maroc-U.E

□ Accord d'association Maroc- AELE.

## 4-3-3 Accord de libre-échange Maroc-USA

## 4-3-4 Accord de libre-échange Maroc-Turquie